



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

DREAL Hauts-de-France
Unité Départementale du Littoral

ud-littoral.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 19 février 2019

Objet : Projet de la société BORALEX HELFAUT SARL : « Parc éolien de BORALEX HELFAUT » à HELFAUT (62)

Avis de l'autorité environnementale - Information d'avis tacite

N° d'enregistrement Garance : 2018-3128

PJ : Avis de l'autorité environnementale prévu à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Vous avez saisi le 5 décembre 2018 pour avis l'autorité environnementale sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Patricia CORREZE-LENEE

Copies : Préfecture du Pas-de-Calais